



NON DEBUTANTS INSTRUMENTS

NOUVELLES DEMANDES D'INSCRIPTION 2023-2024

MODALITES D'ADMISSION

Inscriptions en ligne du **6 au 20 juin**

Convocation envoyée par mail courant juillet

Les auditions auront lieu **mercredi 6 septembre** pour les instruments polyphoniques, piano, accompagnement et instruments anciens et **samedi 9 septembre** pour les instruments mélodiques.

Chaque candidat devra se présenter 10 minutes avant son horaire de passage

CYCLE 1

Œuvre(s) au choix d'une durée de 3 minutes environ

CYCLE 2

Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 minutes environ

CYCLE 3

Œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ

CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

Epreuve d'admissibilité : œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ

Une fois le test passé, si vous êtes admissible en CPES, vous suivrez une période de stage de 4 semaines avant l'épreuve d'admission en octobre

FORMATION CONTINUÉE

Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 à 7 minutes environ

Résultats

Les réponses seront envoyées par mail et affichées dans le hall du conservatoire (22 quai Sainte Croix) **vendredi 8 septembre** pour les instruments polyphoniques, piano, accompagnement et instruments anciens, **mardi 12 septembre** pour les instruments mélodiques.

Les résultats d'admission définitive en CPES seront affichés dans le hall du conservatoire le lendemain de l'épreuve (en octobre).

Pour l'accompagnement piano des instruments mélodiques

Les informations relatives à l'accompagnement de vos œuvres figureront dans votre convocation (contacts des accompagnatrices, transmission des partitions, date de répétition).



Test de formation musicale - Uniquement pour les admis

Mercredi 13 septembre :

- 10h-12h : pour les primaires
- 14h-16h : pour les collégiens
- 16h-18h : pour les lycéens et étudiants
- 18h-19h : pour les étudiants et les adultes

L'orientation dans un niveau et le choix de l'horaire de cours de formation musicale se feront à l'issue du test.

Emploi du temps pour les admis

Les horaires des cours d'instrument seront communiqués par les professeurs, lors de permanences au conservatoire les **jeudi 14 et vendredi 15 septembre (17h-20h)**.

La constitution des groupes de musique de chambre (pour les instruments modernes cycle 3, formation continuée et CPES) se fera avec les professeurs, lors d'une permanence au conservatoire le **mardi 12 septembre entre 17h et 20h**.

Les affectations dans les orchestres et les affectations définitives dans les groupes de musique de chambre seront affichées dans le hall du conservatoire à partir du **jeudi 14 septembre 16h**.

Début des cours : **semaine du 18 septembre**

Confirmation de l'inscription administrative

Les droits d'inscription seront à régler entre octobre et décembre